



www.journaldumali.com

Journal du Mali

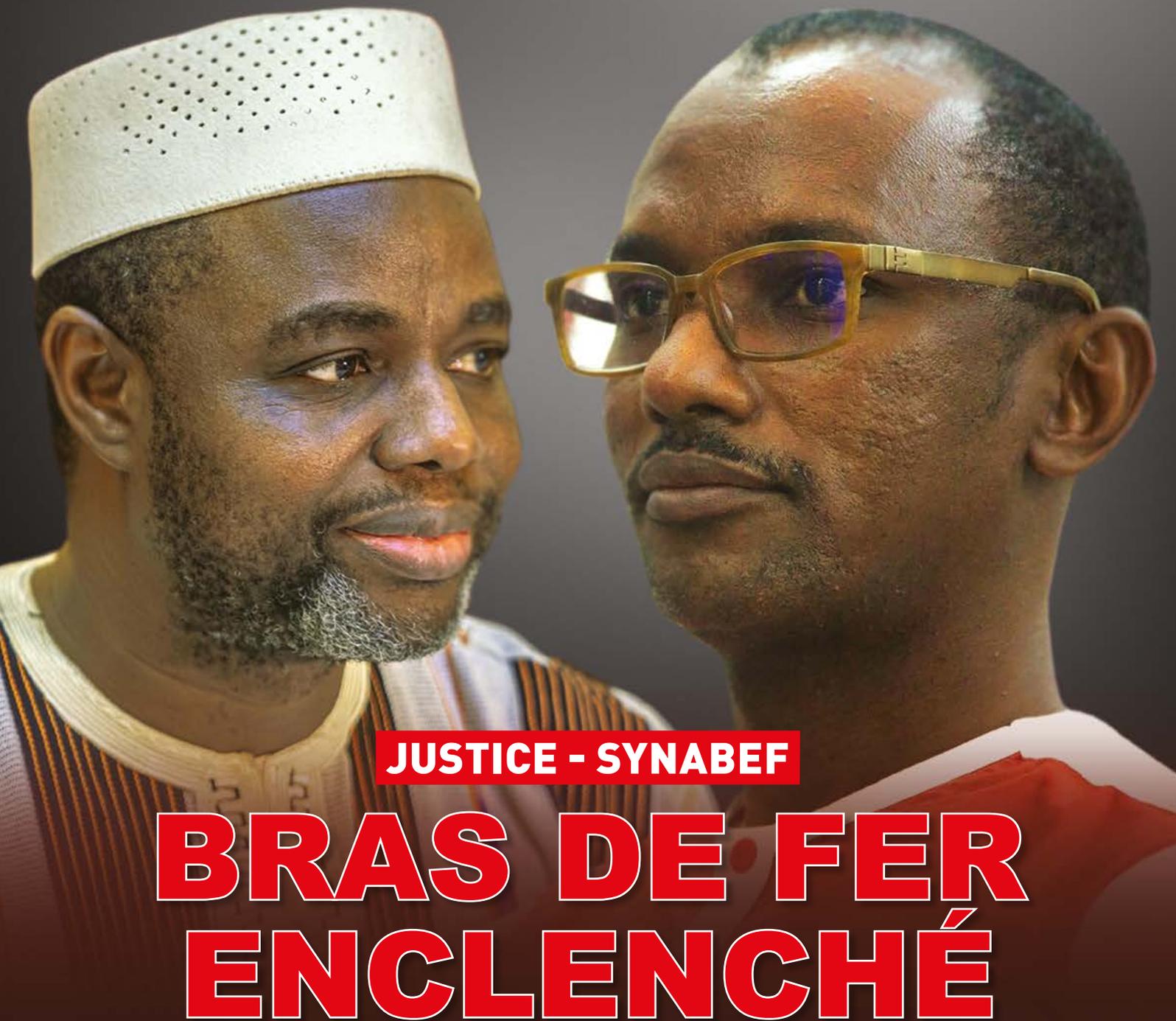
L'hebdo

N°518 du 20 au 26 mars 2025

26 MARS 1991
QUE RESTE-T-IL DES
IDÉAUX ?

INDUSTRIALISATION
LE DÉFI DES MATIÈRES
PREMIÈRES

MONDIAL 2026
LES AIGLES EN
QUÊTE DE RELANCE



JUSTICE - SYNABEF

BRAS DE FER ENCLENCHÉ

Un scandale financier éclabousse la mini centrale de Djenné. L'arrestation de deux banquiers provoque la colère du SYNABEF. La justice et le syndicat s'affrontent dans un bras de fer.

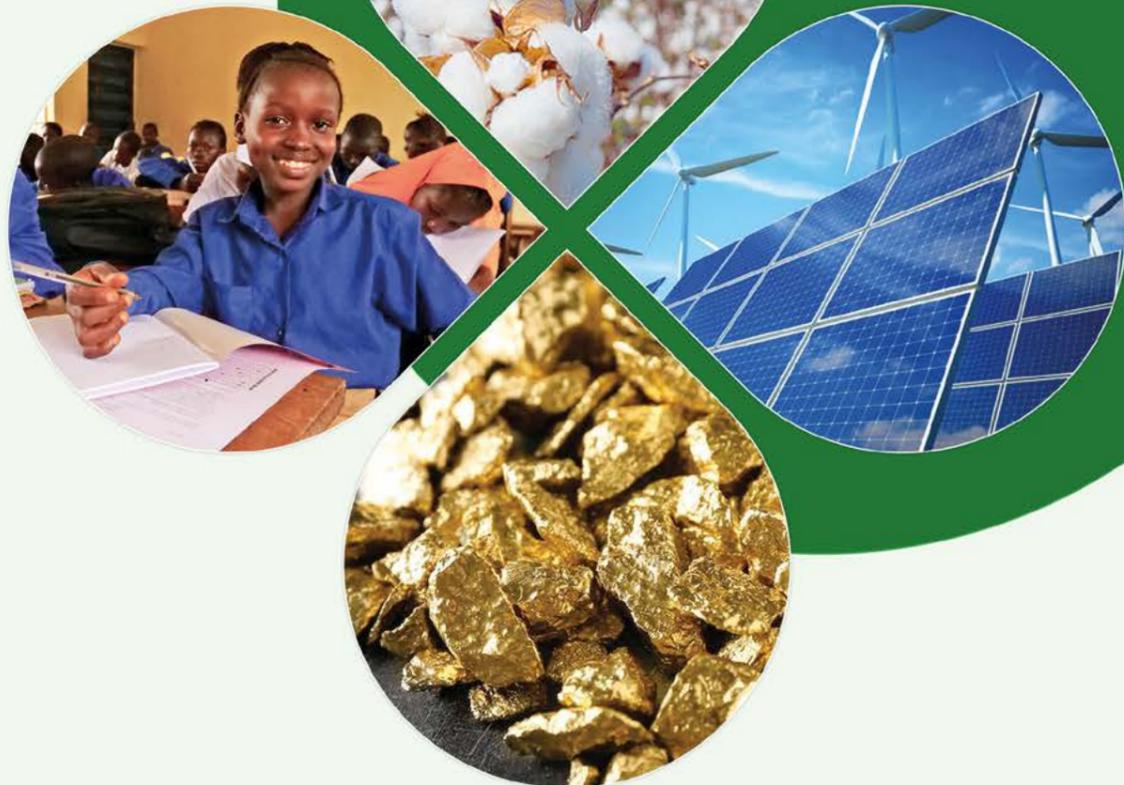
GRATUIT

Ne peut être vendu

EMPRUNTS OBLIGATAIRES
PAR APPEL PUBLIC
À L'ÉPARGNE

« ÉTAT DU MALI
6,55% 2025-2032 »
« ÉTAT DU MALI
6,35% 2025-2030 »

Notre épargne, moteur du Mali de demain



Tranche A

Montant	70 milliards
Taux	6,55%
Maturité	7 ans
Différé	3 ans

Tranche B

Montant	30 milliards
Taux	6,35%
Maturité	5 ans
Différé	2 ans

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 10 AU 21 MARS 2025

REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR
TRÉSOR PUBLIC DU MALIARRANGEUR
ET CHEF DE FILECO-CHEF
DE FILE

AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - BIC FINANCIAL SERVICES - SGI-BENIN - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - CORIS BOURSE - SBIF - SAZIF - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE - NSIA FINANCE - ATLANTIQUE FINANCE
BIC-BOURSE - BNI FINANCE - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOGEBOURSE - BRIDGE SECURITIES - BSIC CAPITAL - MAC AFRICAIN SGI - SIRUS CAPITAL - ORAGROUP SECURITIES
SGI MALI SA CHEF DE FILE DE L'OPERATION - CIFA BOURSE - GLOBAL CAPITAL - SGI NIGER - ABCO BOURSE - CGF BOURSE - EVEREST FINANCE - IMPAXIS SECURITIES -
FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI) - INVICTUS CAPITAL FINANCE - SGI TOGO - IFI - GEK CAPITAL

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des marchés financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA)
sous les numéros EE/25-07 et EE/25-08 en date du 05 mars 2025.

ÉDITO

Balayer aux heures de
pointe : Une habitude à
repenser

Chaque matin à Bamako, alors que les travailleurs tentent d'arriver à l'heure au bureau et que les élèves se dirigent vers l'école, une autre activité se met en route : le nettoyage des rues. À première vue, cela pourrait sembler anodin, voire positif. Après tout, une ville propre est une nécessité. Mais le choix des horaires interroge. Pourquoi ces opérations se déroulent-elles précisément aux heures de pointe, quand la circulation est déjà un défi quotidien ? Dans de nombreuses villes, ces travaux commencent avant l'aube, lorsque le trafic est encore calme et que les rues sont dégagées. Cela permet d'assurer la propreté urbaine sans perturber la fluidité de la circulation. À Bamako, en revanche, les équipes de la voirie s'activent souvent à partir de 8 ou 9 heures, pile au moment où les routes sont les plus chargées. Résultat : des ralentissements évitables, des automobilistes contraints de slalomer entre les balayeurs et un agacement généralisé. Il n'est pas question ici de remettre en cause l'utilité de ce travail, bien au contraire. L'engagement des agents de la voirie est essentiel pour maintenir un cadre de vie agréable. Mais une meilleure organisation des horaires pourrait faire une réelle différence. En décalant ces activités aux premières heures du jour, avant que la ville ne s'éveille complètement, on éviterait de créer des embouteillages inutiles, tout en garantissant des rues propres. Optimiser ces tâches n'exige pas de grands moyens, seulement une réflexion sur leur mise en œuvre. Une coordination plus adaptée entre les services municipaux et les réalités du trafic permettrait d'allier efficacité et fluidité. Une ville bien entretenue ne doit pas nécessairement rimer avec des routes congestionnées.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

32 milliards

de dollars. C'est le montant déboursé par Google pour l'acquisition de Wiz, la société de cybersécurité, le 18 mars 2025.

ILS ONT DIT...

« Depuis l'avènement de la Transition, l'OIF, au lieu d'accompagner le Mali dans la réalisation des aspirations légitimes de son peuple, s'est illustrée par l'application sélective des sanctions et le mépris de sa souveraineté ». **Abdoulaye Diop, ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale**, le 18 mars 2025.

« L'objectif doit être clair. D'ici la fin de l'année 2025, remettre de l'ordre dans le secteur informel de l'or et en faire un véritable moteur de l'économie malienne ». **Moussa Mara, Président d'honneur du parti Yelema**, le 19 mars 2025.

Donnez votre avis
sur Journal du Mali

RENDEZ-VOUS

19 - 25 mars 2025 :

La fête du Court-Métrage - IFM - Bamako

5 avril 2025 :

Exposition Ati Gbèdé Tomin - IFM - Bamako.

5 avril 2025 :

Prix Kandoura Coulibaly - Palais de la Culture Amadou Hampâté Bah.

7 avril 2025 :

Festival Panafricain de la Cotonnade FEPAC 8 - Fana.

UN JOUR, UNE DATE

20 mars 1970 : Naissance de la Francophonie. Les représentants de 21 États et gouvernements signent à Niamey la convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) qui devient l'OIF en 2005.



Samba Sow, ancien joueur de l'équipe nationale, est devenu le Team Manager de l'équipe A des Aigles du Mali.



Mohamed Youssouf Bathily, Ras Bath, reste en prison. Son maintien en détention provisoire a été notifié au Procureur de la République près le Tribunal du Pôle de cybercriminalité, ce 18 mars 2025.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Les Présidents **Félix Tshisekedi** de RDC et **Paul Kagamé** du Rwanda se sont rencontrés à Doha à l'invitation de l'Émir du Qatar le 18 mars 2025.

JUSTICE / SYNABEF : BRAS DE FER ENCLENCHÉ

L'affaire défraye la chronique depuis deux semaines. Suite à une plainte d'EDM-SA après des constats d'irrégularités dans l'exécution des marchés relatifs à la construction d'une mini centrale hydroélectrique de 7,5 MW à Djenné et à la mise en place des réseaux de distribution pour l'électrification de 22 villages, 6 personnes, dont 2 employés d'Ecobank Mali, ont été placées sous mandat de dépôt le 7 mars 2025. Face à ces arrestations, le Syndicat national des Assurances, banques, établissements financiers et commerces du Mali (SYNABEF) proteste.

MOHAMED KENOUFI

Le 7 mars dernier, après 8 jours de garde à vue à la Brigade spécialisée du Pôle national économique et financier de Bamako, 6 personnes, dont 2 expatriés indiens et 2 banquiers travaillant pour Ecobank Mali, ainsi que le Coordonnateur du Projet de développement des mini centrales hydroélectriques (PDM-HYDRO) et 1 agent d'une société spécialisée en génie civil ont été mises sous les verrous. Elles ont d'abord été placées à la Maison centrale d'arrêt de Bamako, puis transférées 48 heures plus tard à la prison de Kénioroba, située à 70 km de la capitale. Inculpées de « faux », « usage de faux », « blanchiment de capitaux » et « complicité », ces 6 personnes constituent une partie des 9 initialement entendues par la justice. Elles sont soupçonnées d'être impliquées dans une fraude financière de grande envergure ayant conduit au décaissement de plus de 5 milliards de francs CFA, à l'aide de fausses garanties bancaires, au profit de 2 sociétés indiennes attributaires des contrats de construction de la mini centrale hydroélectrique de Djenné et des réseaux de distribution pour l'électrification des 22 villages avoisinants. Malgré le paiement de cette avance, les travaux liés aux marchés attribués à deux sociétés indiennes - MECAMIDI HPP / PRIL pour la conception, la fourniture, le montage et l'installation de la mini centrale hydroélectrique de Djen-

né, pour un montant de 13 078 604 981 francs CFA, et le Groupement AEEPL - NEPL - SUNCITY pour la construction des réseaux de distribution afin d'électrifier les 22 villages avoisinants, pour un contrat de 2 738 190 744 francs CFA - n'ont guère progressé, dépassant largement les délais prévus.

Le SYNABEF soutient « ses » banquiers Pour le SYNABEF, le placement sous mandat de dépôt des 2 travailleurs d'Ecobank Mali, dont le Chef des opérations, est injustifié. Le syndicat dénonce une détention abusive, affirmant que les agents d'Ecobank mis en cause n'ont enfreint aucune règle du fonctionnement du système bancaire. « Nos camarades ont agi conformément aux procédures bancaires et à la réglementation. Donc, en aucun

Si les juges estiment que les deux banquiers incriminés doivent rester écroués pour les besoins de l'avancement de la procédure, la grève du SYNABEF n'y pourra rien.

cas, leur responsabilité ne peut être engagée », clame Hamadoun Bah, Secrétaire général du SYNABEF. « Le délit qui leur est reproché est d'avoir rédigé et signé des courriers d'accompagnement des messages reçus pour le compte d'EDM-SA et d'avoir osé authentifier les messages SWIFT reçus. Il convient de noter qu'Ecobank n'a aucune connaissance du marché :



Les membres du bureau du SYNABEF lors de l'AG extraordinaire du 13 mars 2025.

les garanties ne sont pas domiciliées chez elle, encore moins les fonds », poursuit-il. Le SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication), créé en 1973, est un réseau de messagerie sécurisé utilisé par les banques et les institutions financières du monde entier pour envoyer et recevoir des instructions de paiement internationales de manière rapide et fiable. Pour protester contre l'arrestation de ses camarades, la Section des Banques du

heures, allant du 7 au 18 avril 2025 et englobant 14 autres points de revendication.

Vers un bras de fer ? La détermination du SYNABEF à obtenir gain de cause dans sa lutte pour la libération des deux agents d'Ecobank Mali incriminés est grande. « Si ces problèmes ne sont pas réglés, nous préférons abandonner le syndicalisme. Nous sommes là pour défendre certains principes », assure Hamadoun Bah. Qu'advient-il si après la

grève annoncée les détenus ne sont pas libérés ? Jusqu'où est prêt à aller le SYNABEF pour se faire entendre ? Autant de questions qui, pour l'heure, restent sans réponse. En juin 2024, le SYNABEF a réussi à faire libérer son Secrétaire général, qui avait été arrêté dans le cadre d'un conflit syndical interne. Ce qui avait semblé à un bras de fer entre les banquiers et les magistrats

avait alors tourné à l'avantage des premiers. Pour obtenir la libération d'Hamadoun Bah, même l'UNTM (Union nationale des travailleurs du Mali) s'était impliquée, activant des leviers au plus haut sommet de l'État. Ce précédent assurera-t-il une nouvelle « victoire » du SYNABEF face aux juges du Pôle national économique et financier de Bamako ? « Les deux situations ne sont pas les mêmes. En 2024, Hama-

Une affaire complexe Financé par la Banque africaine de développement (BAD), le projet de construction de la mini centrale de Djenné et de ses réseaux de distribution pour l'électrification de 22 villages avoisinants a débuté en 2020 et a suivi toutes les étapes normales de passation des marchés. Mais, en octobre 2024, des révélations de fraudes financières initiées par les deux groupements attributaires des contrats, MECAMIDI HPP / PRIL et Groupement AEEPL - NEPL - SUNCITY ont conduit EDM-SA à porter l'affaire en justice. Dans sa lettre de retrait de ses fonctions du projet, l'experte en suivi-évaluation, Mme Ramatoulaye Kanakomo, a accusé les deux sociétés indiennes d'avoir produit de « fausses garanties d'avance de démarrage et de bonne exécution », toutes émises par une fausse banque du nom d'Acumen Bank LTD Londres. Selon nos investigations, l'attribution de ce marché au groupement MECAMIDI HPP / PRIL avait fait l'objet de contestation. Le 17 février 2021, le groupement d'entreprises GCA / GUGLER / CONSTRONIC, également soumissionnaire de l'appel d'offres, avait saisi l'autorité contractante d'un recours gracieux pour ne pas avoir été attributaire de ce marché, alors que les résultats de l'évaluation avaient retenu que son offre avait été acceptée. Un recours, resté sans suite, qui a conduit le groupement à saisir le Comité de règlement des différends (CRD) de l'Autorité de régulation des marchés publics et des délégations de service public. Le CRD avait déclaré le recours irrecevable pour « prématurité » et s'était abstenu de se prononcer sur le fond, ordonnant la poursuite de la procédure de passation du marché mis en cause. ■

3 QUESTIONS À



ADAMA N. SIDIBÉ

Secrétaire à l'information et à la communication du SYNABEF

1 Quelles alternatives après la grève si vos camarades ne sont pas libérés ?

Le dernier recours d'un syndicaliste, c'est la grève. C'est l'échec des négociations qui pousse à la grève. Sinon, notre intention première n'est pas d'aller en grève. Mais à l'impossible nul n'est tenu. Si nous n'obtenons pas gain de cause après la grève, nous serons obligés de saisir l'UNTM pour qu'elle puisse nous appuyer, parce que nous y sommes affiliés.

2 L'affaire est assez complexe. D'aucuns vous reprochent d'entraver la bonne marche de la justice...

Je pense que la justice est là pour tout le monde et non contre quelqu'un. Je ne pense pas qu'un syndicaliste puisse s'opposer à une décision de justice. La cause que nous défendons est relative au fait que nous pensons que nos collègues n'ont rien fait. Nous n'avons pas compris leur arrestation. Je reste persuadé que nous allons finir par nous comprendre avec les juges, au fil du temps.

3 Depuis l'annonce du préavis de grève, les lignes ont-elles bougé ?

Notre souhait est que les lignes bougent. C'est ce que nous cherchons. Encore une fois, notre position n'est pas d'aller en grève. Des négociations sont en cours et chacun fait le nécessaire pour que nous puissions trouver une solution avant le 7 avril. Je suis sûr que les lignes vont bouger.

REPÈRES

Montant touché par les deux sociétés indiennes sur la base de fausses garanties bancaires à la date du 8 août 2024: **5,4 milliards FCFA**

Nombre de personnes placées sous mandat de dépôt: **6**

Chefs d'inculpation :

Faux, usage de faux, blanchiment de capitaux et complicité

Grève de 120h annoncée par le SYNABEF : **7 au 18 avril 2025**

avait alors tourné à l'avantage des premiers. Pour obtenir la libération d'Hamadoun Bah, même l'UNTM (Union nationale des travailleurs du Mali) s'était impliquée, activant des leviers au plus haut sommet de l'État. Ce précédent assurera-t-il une nouvelle « victoire » du SYNABEF face aux juges du Pôle national économique et financier de Bamako ? « Les deux situations ne sont pas les mêmes. En 2024, Hama-

TOUT SUR L'AFFAIRE DE LA MINI CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE DJENNÉ

1 Projet de construction de la mini centrale hydroélectrique de Djenné

11 mai 2020 : Lancement de l'appel d'offre ouvert international relatif à la conception, fourniture, montage et installation de la mini centrale hydroélectrique de Djenné par Le ministère de l'Energie et de l'Eau à travers EDM SA et l'Unité de gestion du PDM HYDRO

11 février 2021 : La société indienne MECAMIDI HPP/PRIL est attributaire du marché suite aux résultats de la procédure de l'appel d'offre

Montant du contrat : 13 078 604 981 FCFA

(11 369 870 668 FCFA le 25 août 2021 et 1 708 734 313 FCFA le 9 août 2023)

2 Attribution du marché de construction de la mini centrale hydroélectrique de Djenné pour l'électrification de 22 villages

3 août 2022 :
Résultats de la procédure de l'appel d'offres lancée le 25 janvier 2022

Attributaire du marché :
GROUPEMENT AEEPL-NEPL-SUNCITY

Nationalité : **INDE**

Ville : **New Delhi**

Montant du Contrat HT/HD :
2 738 190 744 FCFA

Date prévisionnelle de démarrage du Contrat :
15 mai 2023

Durée d'exécution du Contrat : **12 mois**

Autres soumissionnaires : **3**

Nom :
GROUPEMENT SEEBA SARL/EMS ELECTRIC

Nationalité : **Maliennne**

Prix des offres lus à haute voix HT/HD :
7 431 716 599,81 FCFA

Offre : **Rejetée**

Nom :
GROUPEMENT TRAGEDDEL/STE AMINE

Nationalité : **Tunisienne**

Prix des offres lus à haute voix HT/HD :
4 927 466 791, 25 FCFA

Offre : **Acceptée**

Nom :
GROUPEMENT D'ENTREPRISE ETELEC/FAKOLY SERVICES/SOGETRAP

Nationalité : **Maliennne**

Prix des offres lus à haute voix HT/HD :
7 433 640 332 FCFA

Offre : **Acceptée**

3 Détails judiciaires

Montant touché par les deux sociétés indiennes sur la base de fausses garanties bancaires à la date du 8 août 2024 : **5 423 654 402 FCFA**

Nombre de personnes entendues au Pôle national économique et financier de Bamako : **9**

Nombre de personnes placées sous mandat de dépôt : **6** (le 7 mars 2025)

Chefs d'inculpation : **Faux, usage de faux, blanchiment de capitaux et complicité**



Protégez votre réseau avec nos solutions **avancées.**



20 28 00 00
www.afribone.com



RÉVOLUTION DU 26 MARS 1991 : QUE RESTE-T-IL DES IDÉAUX ?

Dans quelques jours, le Mali commémorera le 34^{ème} anniversaire de la révolution du 26 mars 1991, qui a mis fin à 23 ans de régime autoritaire de Moussa Traoré, ouvrant la voie à une transition démocratique. Plus d'un quart de siècle après, alors que le pays traverse de nombreuses crises, les idéaux de cette révolution peinent à se concrétiser.

MASSIRÉ DIOP

Durant le règne de Moussa Traoré, ancien Général des forces armées, la pauvreté, l'injustice sociale et la répression politique se sont accentuées. Dans les années 1980, la contestation grandira face aux difficultés économiques et aux restrictions des libertés. Les événements de mars 1991 ont été marqués par une contestation massive, sévèrement réprimée, avec des centaines de morts et de blessés. Le 26 mars, Amadou Toumani Touré (ATT), alors Lieutenant-colonel, renverse Moussa Traoré. Il déclarera : « ce qui a précipité notre décision, c'est de voir cet homme s'enfermer dans un système de répression sanglante contre la population. Mais nous n'avons fait que parachever l'œuvre



Le Général Assimi Goita posant une gerbe de fleurs au monument des martyrs le 26 mars 2024.

gouvernance ont gangrénié le pays. Les détournements de fonds publics massifs ont sapé la confiance des citoyens envers leurs diri-

titutions restent faibles et vulnérables aux jeux de pouvoir. Pour éviter ces crises à répétition, le Mali doit repenser son modèle démocratique. Les aspirations du 26 mars 1991 ne semblent plus servir de boussole. Si les idéaux de la révolution ne doivent pas mourir dans le désenchantement, des réformes profondes s'imposent. La lutte contre la corruption doit être une priorité absolue. Aucun État ne peut prospérer avec des détournements massifs des deniers publics. Les institutions doivent être renforcées pour éviter que les alternances politiques ne deviennent des cycles de crise. Une justice indépendante, une armée encadrée et un État garant de la transparence sont nécessaires. Pour ce faire, l'implication de la jeunesse est déterminante. Les nouvelles générations doivent être actrices du changement et non simples spectatrices d'un système qui se répète. De plus, la réconciliation nationale et la stabilisation du pays doivent être au cœur des réformes. L'histoire a démontré que sans un Mali pacifié aucune démocratie ne pourra réellement fonctionner.

Depuis 1991, le pays semble coincé dans un cycle de transitions politiques sans fin.

de notre jeunesse et des organisations démocratiques ». L'instauration du multipartisme met ainsi fin au régime du parti unique. Un vent de liberté souffle désormais sur le pays. En 1992, Alpha Oumar Konaré est élu Président lors d'un scrutin transparent, la première alternance démocratique du pays. La société civile prend une place centrale dans la vie politique et l'esprit du 26 mars incarne alors l'espoir d'une gouvernance plus juste et plus transparente.

Les promesses trahies ? Trois décennies plus tard, le bilan est mitigé. La démocratie instaurée s'est heurtée à ses propres limites. L'instabilité politique, avec plusieurs coups d'État, notamment en 2012, 2020 et 2021, a révélé la fragilité des institutions. La corruption et la mauvaise

gouvernance ont gangrénié le pays. Les détournements de fonds publics massifs ont sapé la confiance des citoyens envers leurs dirigeants. Selon Dr. Mohamed Amara, sociologue, « la démocratie ne se construit pas, elle se construit ». Les crises sécuritaires, notamment l'insurrection djihadiste depuis 2012, ont affaibli l'État. Le Nord du Mali a plusieurs fois échappé au contrôle de Bamako et malgré les interventions militaires, la situation demeure préoccupante. Au plan économique, la promesse d'un développement inclusif reste un mirage. Le chômage des jeunes explose, la pauvreté est endémique et la crise énergétique accentue les inégalités.

Un Mali dans un éternel recommencement ? Depuis 1991, le pays semble coincé dans un cycle de transitions politiques sans fin. À chaque crise, une nouvelle est instaurée, mais les ins-

EN BREF

RETRAIT DE L'OIF : UNE DÉCISION AUX CONSÉQUENCES MULTIPLES

Le 18 mars 2025, le Mali a annoncé son retrait de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), une décision qui prendra effet dans six mois. Cette rupture s'inscrit dans un contexte de redéfinition des alliances diplomatiques après des tensions concernant l'application de sanctions et un soutien à la transition politique. Ce départ impacte plusieurs projets financés par l'OIF. Le programme D-CLIC, qui a formé 150 jeunes aux métiers du numérique en 2024, risque d'être suspendu. De même, le Campus numérique francophone de Bamako, basé à la Faculté des sciences et techniques, pourrait être affecté. Le Mali pourrait également perdre sa place aux Jeux de la Francophonie, plateforme de promotion culturelle et sportive. Ce retrait s'inscrit dans une tendance régionale. En effet, les autres membres de l'AES, le Burkina Faso et le Niger ont fait des choix similaires. Cette décision marque la fin d'une coopération de plus de 50 ans et pose la question de l'avenir du français dans l'éducation et l'administration maliennes. ■

L'héritage du 26 mars en suspens Certes, la révolution du 26 mars 1991 a marqué une rupture historique dans le Mali moderne. Pourtant, son héritage est mis à rude épreuve par les crises successives.

Alors que le pays commémore ce 34^{ème} anniversaire, le véritable défi est de faire vivre ces idéaux au-delà du simple souvenir. Une démocratie ne se limite pas à des élections. Elle repose sur des institutions fortes, une justice impartiale et une gouvernance au service du peuple. Et l'histoire a prouvé que le peuple malien sait se mobiliser lorsque ses droits sont menacés. ■



MOCTAR OUSMANE SY

« Il faut remettre en cause les acquis pour avancer »

La révision en cours de la Charte des partis politiques du Mali suscite un large débat. Entre le besoin de structurer la vie politique et le risque de restreindre certaines libertés, ces nouvelles règles soulèvent des interrogations. Moctar Sy, Président du Mouvement Génération Engagée, analyse ces réformes et leur impact sur la démocratie malienne.

PROPOS RÉCUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

La révision de la Charte impose des critères plus stricts pour créer un parti. Cette mesure renforcera-t-elle la démocratie ?

Il était nécessaire d'encadrer davantage la création des partis pour limiter leur prolifération. Il y en a trop, ce qui nuit à la lisibilité politique. Mais cela ne doit pas entraver la liberté d'association, qui est un principe fondamental. Cette révision doit permettre d'avoir des partis mieux structurés et capables de remplir leur rôle. Dans un processus, il faut remettre en cause les acquis, regarder ce qui marche ou non et pouvoir avancer.

Un statut officiel avec plus de prérogatives est aussi demandé pour le Chef de l'opposition. Cela renforcera-t-il réellement son rôle ?

Donner un statut officiel au Chef de file de l'opposition ne peut que renforcer son poids dans la démocratie. Il doit pouvoir analyser, critiquer et proposer face aux décisions de la majorité. Ce statut lui donnera un cadre d'échange institutionnel avec les autorités, ce qui est essentiel.

Le financement public des partis sera désormais placé sous le contrôle de la Cour des Comptes. Ces garanties suffiront-elles pour assurer une gestion transparente ?

Le financement public est important pour soutenir la démocratie, mais il doit être rigoureusement encadré. Par le passé, des abus ont conduit à sa suspension depuis plus de sept ans. Il faut un mécanisme de contrôle efficace et des sanctions en cas de détournement. Cependant, au vu du contexte actuel, il serait préférable d'y renoncer temporairement pour allouer ces fonds aux priorités nationales.

Les élus qui changent de parti pourraient perdre leur mandat. Cette mesure stabilisera-t-elle la vie politique malienne ?

C'est une mesure nécessaire. La transhumance politique affaiblit la confiance des citoyens. Un élu doit respecter l'engagement pris avec sa base. Cette réforme renforcera la responsabilité et limitera les changements dictés par des intérêts personnels.

Parmi les réformes en discussion, lesquelles vous semblent les plus essentielles ?

L'obligation pour un parti de présenter un projet de société avant d'obtenir son récépissé est essentielle. Cela garantit que chaque formation repose sur une vision claire et non sur des ambitions opportunistes.

Pensez-vous que ces réformes seront réellement appliquées ?

Leur application dépendra du dialogue entre les acteurs politiques et les autorités. Si un consensus est trouvé, ces réformes peuvent améliorer la perception de la politique et restaurer la confiance entre les citoyens et leurs dirigeants. ■

KOWBEYE!

La télé qui vous allume !

CHAQUE SAMEDI | 20H15

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

INDUSTRIALISATION : LE DIFFICILE ACCÈS AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Lancé en juillet 2024, le complexe agro-industriel SDA de l'ancien footballeur Seydou Keïta fait parler de lui depuis quelques temps. Des difficultés d'approvisionnement en matières premières empêcheraient l'usine de fonctionner à plein temps. C'est un défi récurrent auquel sont confrontés tous les industriels et dont la solution nécessite une collaboration accrue entre les acteurs.

FATOUmata MAGUIRAGA

Un « différend » entre l'usine et les commerçants exportateurs de matières premières semble être à l'origine du problème. Bien que l'huile alimentaire, l'un des produits de l'usine, soit de nouveau disponible depuis quelques jours, cet épisode symbolise l'un des défis auxquels font face les industries. L'usine de transformation, située à Sanankoroba, à environ 40 km de Bamako, a nécessité un investissement de 14 milliards de francs CFA. Avec 400 emplois directs et 1 000 emplois indirects, ce joyau ambitieux de transformer les matières premières locales afin de produire des biens de qualité à moindre coût pour les consommateurs.

« Situation prévisible » Le Mali dispose d'un potentiel pour la production de matières premières, mais celles-ci restent largement non transformées. Dans un tel contexte, la mise en place d'une usine de transformation doit tenir compte de ces enjeux. « Nous sommes en surabondance car il n'y a pas d'usines pour transformer », estime Dr Abdrahamane Tam-



Récolte de noix de karité à Yorosso.

bouira, économiste. Selon lui, cette situation était prévisible, en raison du manque d'une étude de faisabilité approfondie. L'un des produits phares dont l'unité a besoin est l'arachide, une filière « déjà cadrée par ses acteurs ». Deux possibilités s'offrent aux responsables : d'une part mettre en place leurs propres mécanismes, en soutien aux mécanismes existants, et, d'autre part, établir une stratégie avec les producteurs pour qu'ils boostent la production. Malheureusement, en la matière, les logiques de prévision n'ont pas prévalu, déplore Dr Tambouira. Bien que les dysfonctionnements puissent

s'expliquer par le fait que l'investisseur n'appartienne pas au secteur, il est nécessaire de « faire un diagnostic de l'existant afin que chacun y trouve son compte ». L'usine doit viser un double objectif : produire pour satisfaire ses clients et permettre de dynamiser la production.

C'est d'abord l'État qui aurait dû saisir cette opportunité pour établir un lien entre le ministère en charge de l'Agriculture et l'usine « afin d'engager des échanges stratégiques entre les acteurs ». Si les « intermédiaires perturbent le système », ils « sauvent » cependant la filière en cas d'absence d'usine. Toutefois, ils ne doivent pas dominer la filière au détriment des producteurs. ■

EN BREF

LA BAD ET LA KFW SIGNENT UN ACCORD DE 18,4 MILLIONS D'EUROS

La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), la banque allemande d'investissement, ont signé récemment un accord pour une contribution de 18,4 millions d'euros au Fonds spécial du Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD (IPPF - NEPAD). Ce financement porte à 58,14 millions de dollars la contribution de la KfW au Mécanisme pour la mise en œuvre de la deuxième phase de son plan d'action (PIDA - PAP 2), jusqu'en 2030. Ce Fonds spécial multi-donateurs, hébergé par la BAD, est un mécanisme de préparation des projets de premier plan qui permet de fournir une assistance technique et financière pour la préparation de projets et de programmes d'infrastructure à l'échelle régionale. « Cette reconstitution vise à soutenir le développement des infrastructures en mettant l'accent sur des domaines tels que le changement climatique, le genre, l'Agenda 2063, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et plus encore en faveur de la réalisation des Objectifs de Développement Durable », a indiqué Christoph Tiskens, Directeur de la KfW pour l'Afrique de l'Est et l'Union Africaine. La signature de l'accord fait suite à l'annonce par le gouvernement allemand de la reconstitution du Fonds en 2024. Cet appui permettra une meilleure capitalisation du Fonds pour accélérer la préparation de projets d'infrastructures transfrontaliers afin de garantir leur aptitude à l'investissement. ■

Anacarde Environ 150 000 tonnes au Mali en 2025

La campagne de commercialisation de l'anacarde pour la saison 2024 - 2025 a été lancée le 13 mars 2025. Avec un prix au producteur fixé à 390 francs CFA le kilogramme, les acteurs de la filière se félicitent, malgré des défis persistants. Avec une production annuelle estimée à 150 000 tonnes, la filière de l'anacarde fait travailler environ 100 000 personnes, selon ses res-

ponsables. Grâce à une production en hausse : le Mali a enregistré 90 000 tonnes en 2023 et 71 150 tonnes en 2022. Malgré ces résultats, la filière est confrontée à un faible niveau de productivité des plantations, à un déficit dans la transformation et à une organisation insuffisante du réseau de distribution. Pour faire face à ces difficultés et prendre en compte les intérêts des acteurs, le

prix au producteur a été augmenté, selon les autorités. En baisse de 15%, la production en Afrique de l'Ouest s'est établie à environ 2,6 millions de tonnes en 2024. Avec une production estimée à environ 92 000 tonnes la même année, le Mali a subi une baisse de 12% de sa production et occupe désormais la 7ème place parmi les producteurs de la région. ■

Donnez votre avis sur Journal du Mali

The B Solution Révolutionner la livraison de carburant à Bamako

Dans une ville en pleine expansion comme Bamako, l'accès au carburant peut s'avérer contraignant pour les automobilistes et les entreprises. Personne n'est à l'abri d'être à court de carburant à un moment où l'accès est compliqué. C'est dans ce contexte que The B Solution a émergé, offrant un service innovant de livraison de carburant à domicile et transformant ainsi le paysage énergétique de la capitale malienne.

Fondé il y a quelques années, The B Solution s'est donné pour mission de simplifier l'approvisionnement des Bamakois. Grâce à une application mobile intuitive, disponible sur Google Play et l'App Store, les utilisateurs peuvent commander du carburant en quelques clics. Le processus est simple : une fois la commande passée, l'équipe de The B Solution géolocalise l'adresse exacte du client et assure une livraison rapide et sécurisée. Les embouteillages fréquents et les distances entre les stations-service peuvent rendre l'approvisionnement en carburant fastidieux. The B Solution

répond à ces défis en offrant une livraison express, permettant aux clients de recevoir leur carburant sans quitter leur domicile ou leur lieu de travail. Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7, garantissant ainsi une flexibilité maximale. La sécurité et la qualité sont au cœur des préoccupations de The B Solution. L'entreprise veille à ce que le carburant livré soit de haute qualité et que les livraisons soient effectuées dans le respect des normes de sécurité les plus strictes. Les livreurs sont formés pour assurer un service professionnel pour la satisfaction des clients. Pour accroître sa visibilité et



L'entreprise «The B Solution» simplifie l'approvisionnement en essence

interagir avec sa clientèle, The B Solution est actif sur diverses plateformes sociales. Sur Facebook, l'entreprise partage régulièrement des mises à jour sur ses services et des témoignages de clients. De plus, des vidéos promotionnelles sur TikTok mettent en avant la facilité d'utilisation de l'application et l'efficacité du service de livraison.

The B Solution ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. L'entreprise envisage d'étendre ses services au-delà de Bamako et de desservir d'autres régions du Mali. Des partenariats avec des entreprises locales sont aussi à l'étude pour diversifier les offres et répondre à une demande croissante en solutions énergétiques fiables et accessibles. ■

IBRAHIM BABY

Afribone

Connexion Internet performante et illimitée

Assistance disponible 24/7

20 28 00 00

Nos services sur : www.afribone.com

RETOUR DES ENSEIGNANTS À KIDAL : ULTIMATUM FIXÉ AU 27 MARS

Le Gouverneur de Kidal a récemment ordonné aux enseignants de regagner leur poste avant le 27 mars 2025 sous peine de sanctions administratives. Cette décision s'inscrit dans un contexte où le système éducatif du Nord du Mali est fortement impacté par l'insécurité et des difficultés logistiques.

MASSIRÉ DIOP



Le Général Ag Gamou lors de son intronisation à Kidal.

À Kidal, 116 écoles existent mais 72 sont fermées, affectant 21 600 élèves et 432 enseignants. L'objectif des autorités est de relancer l'éducation, même si les conditions ne semblent pas totalement réunies pour un retour effectif et durable des maîtres. La FENAREC-Kidal (Fédération nationale de l'Éducation, des sports, des arts, de la recherche et de la culture) – à laquelle sont affiliés plusieurs enseignants de la région – a salué certaines avancées, notamment la réactivation de la synchronisation bancaire via Moov Money, un service indispensable en l'absence de banques. L'évacuation sanitaire et la facilitation du transport aérien pour les enseignants sont également des mesures mises en avant. Cependant, l'insécurité demeure une préoccupation majeure. De nombreux

enseignants sont réticents à retourner en classe sans garanties solides. Les syndicats appellent donc à davantage de mesures d'accompagnement pour assurer une reprise effective des cours.

Imposer des sanctions sans tenir compte de la réalité du terrain pourrait aggraver la crise éducative à Kidal.

Ménaka, un précédent pré-occupant La situation à Ménaka illustre les risques d'une gestion stricte du retour des enseignants. 151 enseignants ont vu récemment leurs salaires suspendus à cause de leur refus de reprendre leur poste en raison de l'insécurité et de l'interruption des paiements après la suspension de la synchronisation entre la BMS et Orange Money. Contrairement à Kidal, où Moov Money semble offrir

une alternative, Ménaka reste bloquée, laissant des milliers d'enfants privés d'enseignement. Cette situation démontre que sanctionner sans prendre en compte la réalité du terrain peut aggraver la crise éducative.

Quelle issue pour Kidal ? Pour autant, les autorités souhaitent éviter une paralysie du système éducatif. Cependant, la menace de sanctions est loin d'être la meilleure solution. À Kidal, comme à Ménaka, l'insécurité, l'absence d'infrastructures et l'incertitude salariale compliquent le retour des enseignants. Plutôt que des sanctions, un dialogue avec des garanties sécuri-

taires et un soutien financier semble être la seule voie viable.

Si Kidal parvient à stabiliser la situation, elle pourrait devenir un modèle pour d'autres régions du Nord en crise. À l'inverse, une gestion rigide risquerait d'aggraver les tensions entre l'État et les enseignants du Nord. Reste à espérer que les lignes bougent d'ici le 27 mars prochain pour une reprise sereine des cours. ■

EN BREF

LA HAC LANCE LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE NOUVELLES FRÉQUENCES

À compter du 19 mars 2025, les personnes désireuses de lancer des chaînes de radio et de télévision, ainsi que les aspirants diffuseurs et distributeurs de programmes audiovisuels, peuvent postuler auprès de la Haute Autorité de la Communication (HAC) pour l'obtention de fréquences et d'autorisations. Le Président de la HAC, Gaoussou Coulibaly, a donné le coup d'envoi de l'appel à candidatures portant sur l'établissement et l'exploitation de services privés de communication audiovisuelle (Radiodiffusion sonore commerciale et non commerciale par voie hertzienne terrestre en FM, télévision commerciale et non commerciale, ainsi que diffuseurs - distributeurs) lors d'un point de presse, le 18 mars au siège de l'organisme national de régulation des médias. Cet appel à candidatures concerne 113 fréquences radios et 15 autorisations de télévision pour 100 zones géographiques. Selon le communiqué du Président de la HAC, les dossiers d'appel à candidatures, dont les frais sont fixés à 300 000 francs CFA pour les radios commerciales, 150 000 pour les radios non commerciales, 500 000 pour les télévisions commerciales, 300 000 pour les télévisions non commerciales et 1 000 000 de francs CFA pour les diffuseurs - distributeurs, peuvent être retirés au siège de la HAC jusqu'au 5 mai 2025, date limite de dépôt des dossiers. « Les derniers appels à candidatures de la HAC datent de 2020. Nous avons été régulièrement approchés au sujet des besoins en fréquences radios ainsi qu'en autorisations d'établissement de chaînes de télévision, tout comme pour des autorisations pour les distributeurs », a souligné Gaoussou Coulibaly. Actuellement, le Mali compte 508 radios et 43 télévisions. ■

NORD DU BÉNIN : UN NOUVEAU BASTION DU TERRORISME ?

Le dernier rapport du Timbuktu Institute, publié en ce mois de mars 2025, analyse l'expansion du terrorisme dans le Golfe de Guinée, en particulier au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire. Couvrant la période 2021 - 2024, il explique comment la pression militaire exercée au Mali, au Burkina Faso et au Niger pousse les groupes djihadistes à se déplacer vers le sud.

MASSIRÉ DIOP



Le nord du Bénin subit de plus en plus d'attaques terroristes.

Cette tendance est confirmée par le Global Terrorism Index (GTI) 2025, qui classe le Burkina Faso en tête des pays les plus touchés par le terrorisme, devant le Mali et le Niger. Plus de 50% des décès liés au terrorisme en 2024 ont eu lieu dans le Sahel, devenu l'épicentre du terrorisme mondial. Face aux opérations militaires de l'Alliance des États du Sahel (AES), les groupes terroristes cherchent de nouveaux territoires

et le Bénin est en première ligne. Le rapport du Timbuktu Institute relève que les premières attaques terroristes au nord du Bénin remontent à 2021, visant des villages et des postes de police. À partir de 2023, elles sont devenues plus fréquentes et organisées contre l'armée béninoise. En janvier 2025, une attaque contre un poste militaire à Alibori a causé plusieurs dizaines de morts, marquant une esca- lade. Les groupes affiliés à Al-Qaïda et à

Daesch utilisent les zones protégées du Parc W et de la Pendjari comme bases arrière, facilitant les attaques transfrontalières depuis le Burkina Faso et le Niger.

Un contexte régional sous tension

L'expansion du terrorisme au Bénin coïncide avec une reconfiguration politique en Afrique de l'Ouest. En janvier 2024, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont quitté la CEDEAO, formant l'AES et modifiant ainsi les alliances sécuritaires. Le rapport du Timbuktu Institute souligne que cette rupture complique la lutte antiterroriste, car les États côtiers comme le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire ne peuvent plus compter sur l'appui militaire de l'AES comme auparavant. L'absence de coopération efficace entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger laisse des zones frontalières vulnérables.

Le rapport du Timbuktu Institute alerte aussi sur une implantation durable du terrorisme au Bénin si des actions rapides ne sont pas prises. Sans une meilleure coordination entre l'AES et les pays du Golfe de Guinée, un nouveau front terroriste risque d'émerger, menaçant une stabilité régionale déjà sous pression. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

CONVENTION DE MINAMATA : UNE SYNERGIE D' ACTIONS CONTRE LA POLLUTION AU MERCURE

Adoptée en 2013, la Convention de Minamata est le premier accord international visant à réduire la pollution au mercure. Substance hautement toxique, le mercure est utilisé massivement dans l'orpaillage artisanal, notamment en Afrique. Au Mali, environ 45 750 enfants travaillent dans des mines où l'extraction d'une tonne d'or requiert 1,5 tonne de mercure, entraînant une contamination des sols et des eaux. (CENOZO, 2024). Le mercure s'accumule dans la chaîne alimentaire et cause de graves troubles neurologiques. Face à ce danger, la Convention impose la fermeture progressive des mines de mercure et encourage des alternatives plus sûres, comme les techniques sans mercure. (Minamata Convention, 2025). Des initiatives locales et internationales cherchent à sensibiliser les orpailleurs et à limiter la propagation du mercure. Mais la coopération internationale est essentielle : une synergie d'actions s'impose pour protéger l'environnement et la santé publique. ■

M.D

ÉCHOS DES RÉGIONS

BONI SOUS BLOCUS : LE CRI D'ALARME D'UN VILLAGE OUBLIÉ

Depuis vingt mois, Boni, dans la région de Douentza, vit sous le blocus de groupes armés terroristes. L'isolement étouffe la population et les prix explosent : 65 000 francs CFA le sac de riz, 3 000 francs le kilo de sucre, jusqu'à 1 000 francs pour un simple savon. Pour survivre, des femmes quittent le village en secret, parcourant des dizaines de kilomètres dans l'espoir de ramener quelques kilos de vivres. Beaucoup ne reviennent jamais. Dans une lettre ouverte, Oumarou M. Tamboura, fils du village et diplômé en droit international public, interpelle le nouveau chef coutumier. Il l'exhorte à alerter les autorités et à briser le silence sur le drame que traverse Boni. Face à l'isolement et à la faim, la population attend des actes concrets. L'intervention des autorités devient une urgence vitale, car à Boni chaque jour qui passe aggrave le péril. ■

MONDIAL 2026 : LES AIGLES DU MALI EN QUÊTE DE RELANCE POUR LES QUALIFICATIONS

Le Mali s'apprête à disputer deux rencontres décisives dans les éliminatoires de la Coupe du Monde 2026. La première confrontation aura lieu ce jeudi 20 mars 2025 contre les Comores, au Maroc, suivie d'un match face à la République centrafricaine le lundi 24 mars 2025, toujours dans le royaume chérien. Avec seulement 5 points en 4 matchs, (1 victoire, 2 nuls et une défaite), les Aigles doivent impérativement s'imposer pour se relancer dans la course à une qualification historique, sachant que seul le premier du groupe se qualifiera directement.

MASSIRÉ DIOP



Les Aigles condamnés à s'imposer lors de cette fenêtre pour se relancer.

Cette Coupe du Monde, prévue du 11 juin au 19 juillet 2026, sera inédite, car elle se jouera pour la première fois dans trois pays : les États-Unis, le Canada et le Mexique. Elle ac-

cueillera 48 équipes, contre 32 lors des éditions précédentes, avec des matchs organisés dans 16 villes hôtes, notamment New York, Mexico et Vancouver. Le Mali occupe actuellement la 4ème place

du Groupe I avec 5 points (+1). En tête, les Comores et le Ghana comptent chacun 9 points, suivis de Madagascar (7 points). La République centrafricaine (4 points) et le Tchad (0 point) ferment la marche. Avec 4 points de retard sur le leader, les Aigles n'ont plus de marge d'erreur. Pour ces rencontres capitales, le sélectionneur belge Tom Saintfiet a opté pour la continuité, avec l'essentiel de ses joueurs clés depuis son arrivée sur le banc des Aigles. Préférant s'aligner sur les résultats acquis depuis sa nomination, il a de nouveau choisi de se passer de plusieurs cadres des Aigles avant son arrivée. Seule nouvelle tête, Mustapha Sangaré, attaquant du Levski Sofia, appelé pour la première fois. Âgé de 26 ans et né à Paris, il réalise une saison prometteuse, avec 5 buts et 6 passes décisives en 23 matchs. D'autres joueurs font leur retour en sélection, notamment Moussa Sylla, Moussa Diarra, Issiar Drame, Salim Diakité et Mamadou Camara. Avec ce groupe, le Mali vise un sursaut d'orgueil. Une victoire contre les Comores est impérative pour espérer réduire l'écart avec les leaders. Tom Saintfiet devra trouver la bonne formule pour exploiter le potentiel offensif et la solidité défensive de son groupe.

Les Aigles jouent leur survie dans ces qualifications. Seule une performance de haut niveau leur permettra de maintenir l'espoir d'une qualification historique pour leur première Coupe du Monde. ■

CIO Une élection décisive pour l'avenir du mouvement olympique

Ce 21 mars 2025, le Comité International Olympique (CIO) élira son nouveau Président lors de sa 144ème session en Grèce. Après 12 ans de mandat, Thomas Bach ne se représente pas, laissant place à une course serrée pour lui succéder. Parmi les favoris, Kirsty Coventry, ancienne nageuse et ministre des Sports du Zimbabwe, bénéficie du soutien de Bach. Juan Antonio Samaranch Jr., Vice-Président du CIO et fils d'un ex-Président, est aussi un sérieux prétendant. Sebastian Coe, patron de World Athletics, et David Lappartient, dirigeant du cyclisme mondial, comptent parmi les outsiders. Le futur Président devra renforcer la transparence, assurer la viabilité financière des Jeux et lutter contre le dopage et la corruption, deux fléaux qui ternissent régulièrement l'image du mouvement olympique. Il devra aussi trancher concernant la participation des athlètes russes et biélorusses dans un contexte géopolitique tendu. Le CIO s'apprête donc à tourner une page importante de son histoire. ■



CARTONS DE LA SEMAINE

Fousseyni Diawara, ancien international malien et ancien sélectionneur adjoint des Aigles, a été nommé le 16 mars entraîneur de l'équipe nationale Espoir (U23) du Mali. Après son passage dans l'encadrement des Aigles aux côtés de Mohamed Magassouba et une pige avec le Syli national de la Guinée, l'ancien défenseur des Aigles reprend du service avec le Mali.

Coupable d'un coup de pied sur un adversaire, **Sergio Ramos**, joueur du Monterrey CF (Mexique) depuis février 2025, a écopé d'un carton rouge direct en toute fin de rencontre contre les Pumas, dans la nuit du dimanche 16 au lundi 17 mars. D'après la presse mexicaine, l'ancien capitaine du Real Madrid risque 15 matches de suspension.

SOCIÉTÉ GURU : DES VALEURS REVISITÉES À TRAVERS LA MUSIQUE

Profondément ancré dans sa culture, l'artiste Ousmane Goro, plus connu sous le nom de Petit Goro, nous fait revisiter les valeurs de la société Guru, un sous-groupe ethnique de la culture Dogon, dans une thèse intitulée « La musique dans la culture Guru ». Cela permet d'observer les valeurs fondatrices de cette société à travers le prisme de la musique.

FATOUMATA MAGUIRAGA



L'artiste Ousmane Goro dit Petit Goro.

La musique est partie intégrante de plusieurs de nos cultures et celle du Pays Dogon ne fait pas exception. C'est donc à travers elle que l'artiste

musicien et chanteur Petit Goro a décidé de jeter un regard curieux sur les valeurs qui fondent la société Guru. À cette étude approfondie des fondements de cette société Petit Goro associe une catégorisation et une contextualisation de la musique et des instruments de musique. Il nous propose également une analyse des rythmes et des expressions des tambours. Même si la musique dogon est intimement liée aux pratiques traditionnelles, ses valeurs sont soumises à l'influence des cultures occidentales et des religions monothéistes. « Il est donc urgent d'en rendre compte, afin de témoigner d'une production artistique qui a fortement contribué à la construction de l'identité Guru », explique l'artiste. Car c'est dans une démarche visant à contribuer à la conservation de ces repères qui lui ont permis de se forger que s'inscrit Petit Goro.

À la recherche de soi C'est avec une mention Très honorable que l'Administrateur des Arts et de la culture, en poste depuis 2013, Professeur de l'Enseignement supérieur depuis 2018, a soutenu cette thèse. Issu de ce sous-groupe ethnique et de son aire culturelle, c'est un hommage à ce milieu, creuset de valeurs solides, que Petit Goro a rendu à travers cette recherche. Malgré son appartenance à la culture dogon, le Guru, à l'instar d'autres sous-groupes, présente des particularités, comme le culte voué à l'ancêtre Anaï ou celui voué à la société des masques, avec un genre musical particulier par lequel l'histoire des ancêtres est célébrée.

Parallèlement à sa riche carrière musicale, l'artiste enseigne celle-ci, une chance qui lui permet de continuer à promouvoir sa culture et sa passion. Son album Live, le cinquième, enregistré il y a un an, sera largement diffusé lors d'une prochaine tournée européenne. Fondateur de l'association « Mono Bemaye » (Vivre ensemble), Petit Goro contribue également à renforcer la cohésion sociale à travers un festival dans la ville de Bandiagara. En magnifiant le travailleur et en encourageant le changement de comportement, la musique devient un facteur de paix et de réconciliation auquel Petit Goro croit fermement. ■

INFO PEOPLE

MAGIC DIEZEL : LE GROUPE ZOUGLOU ANNONCE UNE PAUSE



Les fans du duo ivoirien, Tim et Sawako, auteur du célèbre titre « allons à Gagnoa », ne les verront pas en prestation ensemble tout au long de cette année 2025. Le groupe zouglo a décidé d'observer une pause suite au retrait momentané de Tim en France pour se consacrer entièrement à sa famille, après son récent mariage à une française. « Nous souhaitons rassurer nos fans : Magic Diezel ne s'arrête pas. Cette pause est une étape temporaire, et nous reviendrons plus inspirés et déterminés que jamais », indique le groupe dans un communiqué de presse officiel le 14 mars dernier. Durant l'absence de Tim, Sawako portera la flamme du groupe à travers divers projets individuels.

SALIF KEITA : LE SEUL MALIEN AU FESTIVAL LA MAR DE MÚSICAS 2025



Le grand Salif Keita se produira au festival La Mar de Músicas à Cartagena, en Espagne, entre le 18 et le 26 juillet 2025. Cette performance en formation acoustique offrira une redécouverte intime de son répertoire emblématique et de la richesse de la musique mandingue. Déjà honoré par le festival en 2019, ce retour coïncide avec la 30 édition de l'événement. Il sera le seul artiste malien présent cette année, confirmant son statut d'ambassadeur de la musique africaine sur la scène internationale. Reconnu pour sa voix unique, son concert s'annonce comme l'un des moments forts du festival, célébrant un artiste légendaire dont l'héritage continue d'inspirer les générations.

Journal du Mali L'hebdo

Directeur de publication : Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée : Aurélie DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef : Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction : Ramata DIAOURÉ

Rédaction : Mohamed KENOVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse. Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

CANAL+

ÇA CHAUFFE DANS PROMO

REABONNEZ-VOUS
A VOTRE FORMULE

**15 JOURS
OFFERTS***

TOUT CANAL+

* Offre valable du 18 février au 13 Avril, pour tout réabonnement à la dernière formule active.
Voir tarifs et conditions auprès de votre Distributeur Agrée ou au 36 555.